



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par : ED  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le **27 08 2022**  
Réf. : CPP/N° 160994102572

Maître,

Par courrier reçu le 8 août 2022, vous avez sollicité la communication de la décision « référence 48SI » adressée à votre client, M. Bouna TANDJIGORA.

Ce document étant édité en un seul exemplaire, il n'est pas possible de vous en délivrer une copie.

Toutefois vous trouverez ci-joint une copie de l'accusé de réception de ce document.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par  
l'adjointe à la chef de bureau national  
des droits à conduire

8

Nora SELMI

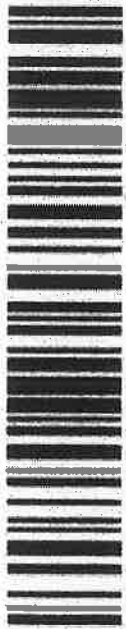


LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

LP: 2C 155 430 5288 1




TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 03 NOV 2021

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être :

- Le destinataire Signature
- Le mandataire (pour moi-même / autorisé par moi-même / si vous êtes mineur)
- CNI / permis de conduire
- Autre : 

Référence S160994102572

19041 0620 07081997

M. TANDJIGORA BOUNA  
1 RUE DE SAVOIE  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE



B.N.D.C.  
75367 PARIS CEDEX 08

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE  
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

\* Le facteur atteste par sa signature que l'adresse est destinataire  
ou de son mandataire à être vérifiée préalablement.  
SA1 V77 - (NCS - P) - C3 - 05/99/81 - 02/21 - La Poste agrément n° 0706